

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 838

22 avril 2010

SOMMAIRE

A3W Telecom Sàrl	40195	Immo Sud Alliance S.A.	40200
Administration - Organisation - Services	40179	Industrie Nähmaschinen Holding	40218
Allco Wind Energy (Luxembourg) no 6 S.à r.l.	40219	International Promoting and Participation Company S.A.H.	40178
Alusian S.A.	40200	Invenergy Wind Europe Hungary S.à r.l.	40218
Amega S.A.	40203	Jada SA	40196
Auto Moto Zone S.à r.l.	40202	Jaggard S.A.	40203
BNLI Ventures S.A.	40198	Liechfield S.A.	40206
Bolero Investment S.A.	40186	Liko Luxembourg International S.à r.l. ...	40200
Business & Family Office Services Luxembourg	40184	Liko Luxembourg International S.à r.l. ...	40201
Cardoso S.à r.l.	40201	Lucas-Immo S.A.	40203
Cloumico S.A.	40202	Lux Foods S.A.	40178
Cole Bay Sàrl	40195	Lux Foods S.A.	40202
Cole Bay Sàrl	40196	Lux-Web S.A.	40203
Cole Bay Sàrl	40196	Madame Ledin et fils S.à r.l.	40195
Compac S.A.	40218	Mésanges Immobilière S.A.	40197
Déco Plâtre S.à r.l.	40217	Midwest Holding S.A.	40219
DLR Technologies	40217	Modaven & Co SCA	40224
DUCATIBIS Holding S.A.	40197	New Edifice S.A.	40201
Duwel Family	40180	Paepsem Participations S.A.	40179
Easyamar S.A.	40178	Reckitt Benckiser N.V. Luxembourg Branch	40200
Eurodel S.A.	40198	Rochelux S.A.	40202
Even Investments S.à r.l.	40224	Rochelux S.A.	40223
e-volution S.A.	40199	Rodberg	40198
Finers S.A.	40199	SAG Industries S.A.	40179
Finpat S.A.	40199	Sarlo S.A.	40218
Five Roads Lux S.à r.l.	40198	SF Technologies S.à r.l.	40218
Florentin S.à r.l.	40217	Sofidecor S.A.	40200
F.M.M.C. s.à r.l.	40216	Soldevco S.A.	40198
Gesfineur S.A.	40206	Star 2000 Holding S.A.	40219
Gesfinlux S.A. Holding	40217	Swiss Re Finance (Luxembourg) S.A. ...	40179
G.O. IA - Luxembourg One S.à r.l.	40199	Telefin S.A.	40197
Guidline S.A.	40202	TIAA Lux 7 S.à r.l.	40192
Hansteen Luxembourg S.à r.l.	40206	Weather Investments S.A.	40219
Harwood S.A.	40205	"Whitehill Capital"	40201

Lux Foods S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 10.770.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue le 15 février 2010 à 11.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes venant à échéance lors de la présente Assemblée, celle-ci décide, à l'unanimité, de renouveler pour une durée de un an:

* Monsieur Koen LOZIE, Administrateur de Sociétés, demeurant rue des Sacrifiés, 18 à L-8356 Garnich

* Cosafin S.A., société anonyme, 23 Avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg représentée par Monsieur Jacques BORDET, 10 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

en tant qu'Administrateur,

et la Fiduciaire HRT, domiciliée au 3A, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg au poste de Commissaire aux Comptes.

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Joseph WINANDY demeurant rue de l'Horizon, 92 à L-5960 Luxembourg, au poste d'administrateur pour une durée de un an.

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31.12.2009.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010039436/22.

(100038376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

I.P.A.P. S.A.H., International Promoting and Participation Company S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 10.356.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 03 juin 2009 à 11.00 heures à Luxembourg
23, avenue de la Porte-neuve*

Résolution:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Koen LOZIE et de la société COSAFIN S.A. représentée par Monsieur Jacques BORDET, 10 boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de V.O. Consulting Lux S.A.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, à l'unanimité, de nommer au poste d'administrateur, Monsieur Joseph Winandy, administrateur de sociétés, demeurant rue de l'Horizon, 92 à L-5960 Itzig.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2009.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010039438/22.

(100038368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Easymar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.407.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010039452/10.

(100038622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Swiss Re Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 181.100,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 90.713.

—
EXTRAIT

En date du 9 mars 2010, le conseil d'administration de Swiss Re Finance S.A. a pris note de la démission de Dr. Achim Kunkel de son mandat de délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Markus Schafroth / Maya Joshi

Délégué à la gestion journalière / Délégué à la gestion journalière

Référence de publication: 2010039445/15.

(100038424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

SAG Industries S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.472.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 27 avril 2009 que:

- Prise d'acte de la démission avec effet immédiat de l'administrateur Monsieur Thierry HELLERS, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19 Rue de Bitbourg.

- Est nommée administrateur de la société: La société MARCAMI S.A., immatriculée au RCS Luxembourg sous le n° B143 377, dont le siège social est situé à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Pour SAG INDUSTRIES S.A.

Référence de publication: 2010039427/15.

(100038823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Paepsem Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.532.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010039791/10.

(100039475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

A.O.S. S.A., Administration - Organisation - Services, Société Anonyme.

Siège social: L-5670 Altwies, 2, rue Jean-Pierre Koppes.

R.C.S. Luxembourg B 37.812.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Administration - Organisation - Services S.A. en abrégé: A.O.S. S.A.

Administration and Office Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010039750/12.

(100039392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Duwel Family, Société Anonyme.
Siège social: L-9542 Wiltz, 102, rue Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 151.865.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn, am neunundzwanzigsten Januar
Vor dem unterzeichneten Notar Anja HOLTZ, im Amtssitz in Wiltz

ist erschienen:

Die anonyme Gesellschaft BRITÁNICA ASSET MANAGEMENT S.A. mit Sitz zu L-9522 Wiltz, 21, rue du Fossé. Die Gesellschaft wurde gegründet laut Urkunde aufgenommen durch den Notar Anja HOLTZ, mit dem damaligen Amtssitz in Wiltz, am 23. März 2005, veröffentlicht im Memorial C Recueil Special des Sociétés et Associations, Nummer 886 vom 13. September 2005, eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 107.480, hier vertreten durch ein Verwaltungsratsmitglied:

- Die anonyme Gesellschaft FIDUCIAIRE ARBO SA, mit Sitz zu L-9522 Wiltz, Centre Commercial Reckinger - 21, rue du Fossé, eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B97.573 hier vertreten durch zwei Verwaltungsratsmitglieder:

- Herr Marcel BORMANN, Privatbeamter, wohnhaft in L-9556 Wiltz und
- Herrn Patrick SERVAIS, Jurist, wohnhaft zu B-6600 Bastogne,

Die erschiene, vorbenannte Partei ersucht den verhandelnden Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Gesellschaftsname - Sitz - Zweck - Dauer

Art. 1. Zwischen den erschienenen Parteien und allen Personen, die später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung „DUWEL FAMILY“ AG.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Wiltz.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes im Ausland gefährden oder unmittelbar bevorstehen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur vollständigen Einstellung dieser ungewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden, ohne dass jedoch diese Maßnahme eine Wirkung auf die Staatszugehörigkeit der Gesellschaft hat, welche unbeschadet der provisorischen Verlegung des Sitzes luxemburgisch bleiben wird.

Eine solche Sitzverlegungserklärung wird gemacht sowie Dritten zur Kenntnis gegeben durch einen der ausführenden Organe der Gesellschaft, welcher die Befugnis besitzt, die tägliche Geschäftsführung auszuüben.

Art. 3. Gegenstand der Gesellschaft ist der An- und Verkauf sowie der Besitz, die Aufwertung und die Verwertung von Immobilien im In- und Ausland.

Die Gesellschaft kann im Allgemeinen alle kaufmännischen, finanziellen und industriellen Tätigkeiten ausüben, die mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten. Sie kann ihren Gegenstand auf alle Arten und gemäss den Modalitäten verwirklichen die ihr als geeignet erscheinen.

Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Gesellschaftskapital - Aktien

Art. 5. Das gezeichnete Kapital beträgt dreiunddreißigtausend Euro (33.000.-EUR) eingeteilt in hundertzwanzig Aktien (120) mit einem Nennwert von zweihundertfünfsiebzig Euro (275.- EUR) pro Aktie.

Art. 6. Die Aktien sind je nach Wunsch des Aktionärs entweder Namens- oder Inhaberaktien.

Es können je nach Wunsch der Aktionäre Zertifikate über eine oder mehrere Aktien ausgestellt werden. Die Gesellschaft hat das Recht auszubehende Aktien mit einem Aufgeld, das ist eine Emissionsprämie, zu versehen.

Die Aktien können an Fremde nur mit Zustimmung aller bestehenden Aktionäre übertragen werden, unter den bestehenden Aktionären sind die Aktien frei übertragbar. Im Todesfall eines Aktionärs oder beim Verkauf der Aktien haben die noch verbleibenden Aktionäre auf jeden Fall ein Vorkaufsrecht auf die Aktien zum Preis, der sich ergibt aus dem Stammkapital zuzüglich der gebildeten Rücklagen und nicht ausgeschütteten Gewinne zuzüglich des Buchwertes des Anlagevermögens. Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen. Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder herabgesetzt werden.

Verwaltung - Aufsicht

Art. 7. Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat.

Wenn die Gesellschaft nur einen einzigen Aktionär umfasst, kann der Verwaltungsrat von nur einem Verwaltungsratsmitglied zusammengesetzt werden. Sobald die Hauptversammlung die Existenz von mehr als einem Teilhaber feststellt, muss man einen aus mindestens drei Mitgliedern zusammengesetzten Verwaltungsrat nennen.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von der Gesellschafterversammlung ernannt, die deren Zahl festlegt. Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder kann eine Dauer von sechs Jahren nicht überschreiten. Sie sind wiederwählbar, können jedoch jederzeit durch die Generalversammlung abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so sind die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrats ermächtigt die vorläufige Besetzung des freigewordenen Sitzes in gemeinsamer Beratung vorzunehmen. Die nächstfolgende Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Wenn eine juristische Person zum Verwalter ernannt wird, ist diese verpflichtet, einen ständigen Vertreter zu ernennen, der mit der Ausführung dieser Aufgabe im Namen und im Auftrag der juristischen Person beauftragt wurde. Dieser Vertreter unterliegt denselben Bedingungen und setzt sich derselben zivilrechtlichen Haftung aus, wie wenn er diese Aufgabe in eigenem Namen und auf eigene Rechnung ausübte, unbeschadet der mit der juristischen Person solidarischen Verantwortung, die er vertritt. Diese kann ihren Vertreter nur widerrufen, indem man gleichzeitig seinen Nachfolger ernennt.

Art. 8. Der einzige Verwalter übt die Tätigkeit aus, die dem Verwaltungsrat übertragen ist.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bezeichnen; in dessen Abwesenheit wird der Vorsitz einem Verwaltungsratsmitglied übertragen, das zu diesem Zweck von den anwesenden Mitgliedern ernannt wird.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten sind. Ein Mandat zwischen Verwaltungsräten ist zulässig, ohne dass jedoch ein Verwaltungsratsmitglied mehr als einen seiner Kollegen vertreten kann.

Die Vollmacht zur Vertretung eines verhinderten Verwaltungsratsmitgliedes kann durch Brief, Kabeltelegramm, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie erteilt werden.

In Dringlichkeitsfällen hat ein schriftlicher von sämtlichen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigter und unterschriebener Beschluss die gleiche rechtsverbindliche Wirkung, als wäre er während einer Verwaltungsratssitzung gefasst worden.

Art. 9. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit einfacher Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Art. 10. Die Sitzungsprotokolle des Verwaltungsrates werden vom Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterschrieben.

Abschriften oder Auszüge der Protokolle werden für gleichlautend vom Vorsitzenden und einem anderen Verwaltungsratsmitglieds oder von dem alleinigen Verwalter bescheinigt. Die Vollmachten bleiben den Protokollen beigefügt.

Die Kopien oder Auszüge dieser Protokolle, die in Justiz oder anderswo dienen sollen, werden vom Präsidenten des Verwaltungsrates oder von zwei Verwaltern oder vom einzigen Verwalter unterzeichnet.

Art. 11. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 12. Der Verwaltungsrat oder der alleinige Verwalter können ihre Befugnisse zur Erledigung der täglichen Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft ganz oder teilweise an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen, die nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Übertragung der täglichen Geschäftsführung an ein Verwaltungsratsmitglied unterliegt der vorherigen Genehmigung der Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat zu, Spezialvollmachten zu erteilen für Rechtsgeschäfte, zu denen er selbst befugt ist.

Art. 13. Wenn die Gesellschaft einen aus mehreren Verwaltungsratsmitgliedern zusammengesetzten Verwaltungsrat umfasst, wird die Gesellschaft Dritten gegenüber verpflichtet durch die Einzelunterschrift eines delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder durch die gemeinsame Unterschrift eines delegierten- und eines weiteren Verwaltungsratsmitgliedes.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfang des ihnen erteilten Mandates.

Wenn der Verwaltungsrat sich aus nur einem Mitglied zusammensetzt, wird die Gesellschaft durch dessen alleinige Unterschrift verpflichtet.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Art. 14. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche Aktionäre sein können. Der oder die Kommissare werden ernannt für die Dauer von höchstens sechs Jahren gerechnet von der Generalversammlung an. Die Generalversammlung legt ihre Anzahl und Bezüge fest. Sie sind wiederwählbar.

Gesellschafterversammlung

Art. 15. Die Gesellschafterversammlung, die ordnungsgemäß zusammengekommen ist, vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter.

Sie hat die weitestgehenden Befugnisse in Bezug auf alle Gesellschaftsangelegenheiten.

Wenn die Gesellschaft von einem einzigen Geschäftspartner gebildet wird, übt letzterer die Befugnisse aus, die der Hauptversammlung der Aktionäre übertragen wurden.

Art. 16. Die jährliche ordentliche Generalversammlung findet rechtens statt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben angegebenen Ort, jeweils am ersten Freitag des Monats Juni um 17.00 Uhr und zum ersten Mal im Jahr 2011. Die jährliche Hauptversammlung muss innerhalb von sechs Monaten nach dem Abschluss des Geschäftsjahres abgehalten werden.

Sofern dieser Tag auf einen Feiertag fällt, findet sie am ersten drauffolgenden Werktag statt.

Art. 17. Eine außergewöhnliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat den einzigen Verwalter oder durch den Aufsichtskommissar einberufen werden.

Die Einberufung kann auch auf schriftliche Anfrage von Aktionären gefordert werden.

Art. 18. Die Einberufung der Gesellschafterversammlungen erfolgt mittels Einschreibebrief bzw. im Falle der Einberufung einer zweiten Generalversammlung mittels Einschreibebrief mit Empfangsbestätigung. Diese Einberufung muss die Tagesordnung der Gesellschafterversammlung beinhalten.

Jede ordentliche und außerordentliche Generalversammlung kann nur gültig über die Tagesordnung befinden, wenn alle Gesellschafter anwesend oder vertreten sind.

Jeder Aktionär kann einem Bevollmächtigten, der nicht Aktionär sein muss, durch Brief, Kabeltelegramm, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie Vollmacht zur Vertretung und zur Abstimmung bei einer Gesellschafterversammlung erteilen.

Falls ein oder mehrere Gesellschafter nicht anwesend oder vertreten sind, so muss eine zweite Generalversammlung einberufen werden.

Diese zweite Generalversammlung kann gültig über die gleiche Tagesordnung befinden, auch wenn ein oder mehrere Gesellschafter nicht anwesend oder vertreten sind, falls ihr durch den Verwaltungsrat mittels Einschreibebrief mit Empfangsbestätigung, an der letzten, der Gesellschaft mitgeteilten Adresse einberufen worden sind.

Der Verwaltungsrat ist befugt, alle anderen Bedingungen zur Teilnahme an den Gesellschafterversammlungen festzulegen.

Art. 19. Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme. Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; falls eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller Verfügungsrechte, die mit dieser Aktie verbunden sind, solange zu suspendieren bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

Geschäftsführung - Gewinnverteilung

Art. 20. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt die jährliche Bilanz und die Verlust- und Gewinnrechnung.

Er übergibt dem oder den Kommissaren wenigstens einen Monat vor der jährlichen Hauptversammlung die Unterlagen nebst einem Tätigkeitsbericht.

Art. 21. Der verbleibende Gewinnüberschuss, nach Abzug der Kosten und Abschreibungen stellt den Nettogewinn dar. Von diesem Gewinn werden fünf Prozent (5%) einbehalten zwecks Bildung der gesetzlichen Rücklage; diese obligatorische Vorwegnahme entfällt sobald und solange die Rücklage ein Zehntel des Gesellschaftskapitals erreicht.

Das Saldo steht der Generalversammlung zur Verfügung.

Der Verwaltungsrat kann mit Zustimmung des oder der Kommissare und unter Berücksichtigung der diesbezüglichen Vorschriften Anzahlungen auf Dividende vornehmen.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Auflösung - Liquidation

Art. 22. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung, die gemäss den für die Satzungsänderung vorgesehenen Bestimmungen befindet, vorzeitig aufgelöst werden.

Die Auflösung der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere Liquidatoren. Diese werden von der Generalversammlung ernannt, die ihre Befugnisse und Vergütungen festlegt.

Gesetzgebung

Art. 23. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 in seiner gegenwärtigen Form über die Handelsgesellschaften finden ihre Anwendung in allen Fällen finden, wo nicht anders durch die gegenwärtige Satzung bestimmt wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2010.

Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahr 2011 statt.

Zeichnung und Einzahlung des Kapitals

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet:

1) Die Gesellschaft BRITANICA ASSET MANAGEMENT SA, vorbenannt,.....hundertzwanzig Aktien	120
TOTAL: hundertzwanzig Aktien	120

Alle Aktien sind vollständig in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute der Betrag von dreiunddreißigttausend Euro (33.000.-) zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich bestätigt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen des Artikels 26 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen gegenwärtiger Urkunde beläuft sich auf ungefähr 1.600.-€.

Ausserordentliche Generalversammlung

Als dann sind die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengekommen und haben nach Feststellung der ordnungsgemäßen Einberufung und Zusammensetzung dieser Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf vier und die der Kommissare auf einen festgesetzt.

2) Es werden zu Mitgliedern des Verwaltungsrats ernannt:

- Herr Pierre DUSCHINGER, Frauenarzt, geboren in Luxemburg am 19.07.1957, wohnhaft in L-9542 WILTZ, 102, rue Neuve;

- Frau Annette WELSCH, Journalistin, geboren in Neuburg (DE) am 13.08.1963, wohnhaft in L-9542 WILTZ, 102, rue Neuve;

- Frau Jyll DUSCHINGER, Medizinstudentin, geboren in Leer (DE), am 19.09.1988, wohnhaft in L-9542 WILTZ, 102, rue Neuve;

- Herr Lennart DUSCHINGER, Student, geboren in Leer (DE), am 18.10.1990, wohnhaft in L-9542 WILTZ, 102, rue Neuve.

3) Zum Kommissar wird ernannt:

Die anonyme Gesellschaft INTERNATIONAL ALLIED SERVICES SA, mit Sitz zu L-9522 Wiltz, 21, rue du Fossé. Die Gesellschaft wurde gegründet laut Urkunde aufgenommen durch den Notar Anja HOLTZ, mit dem damaligen Amtssitz in Wiltz, am 23. März 2005, veröffentlicht im Memorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 777 vom 3. August 2005, eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 107.117, hier vertreten durch ein Verwaltungsratsmitglied:

- Die anonyme Gesellschaft FIDUCIAIRE ARBO SA, mit Sitz zu L-9544 Wiltz, 2-A, rue Hannelast, eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B97.573.

4) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder sowie des Kommissars erlöschen am Ende der ordentlichen Generalversammlung, die über das Geschäftsjahr 2014 befindet.

5) Der Sitz der Gesellschaft ist in L-9542 WILTZ, 102, rue Neuve.

6) Für die tägliche Geschäftsführung wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern verpflichtet.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Wiltz in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die erschienenen Parteien, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben sie mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: M. Bormann, P. Servais, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 2 février 2010 - WIL/2010/89 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Releveur (signé): J. Pletschette.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, Der Gesellschaft auf Begehren auf Stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Wiltz, den 11. Februar 2010.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010039175/221.

(100038795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

BFOS, Business & Family Office Services Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 151.876.

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix mars.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Roger Pierre JERABEK, expert-comptable, demeurant à F-69006 Lyon, 23, rue Godefroy,
 - 2) Monsieur Fernand BLUM, directeur de sociétés, demeurant à L-7381 Bofferdange, 31, Cité Roger Schmitz,
- ici représenté par Monsieur Roger Pierre JERABEK prêté, sur base d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 8 mars 2010,

laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné restera annexée aux présentes pour être soumise avec elle aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Business & Family Office Services Luxembourg" en abrégé "BFOS" ci-après désignée "la Société".

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet de réaliser, pour le compte de tiers, l'organisation des services comptables et le conseil en ces matières, l'ouverture, la tenue, la centralisation et la clôture des écritures comptables propres à l'établissement des comptes, la détermination des résultats et la rédaction des comptes annuels dans la forme requise par les dispositions légales en la matière, l'établissement des déclarations fiscales et tous les services en matière de décomptes de salaires et de secrétariat social.

La Société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS euros (12.500.-EUR), divisé en MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) parts sociales de DIX euros (10.- EUR) chacune.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans la distribution des bénéfices.

Art. 7.

a) Cession entre vifs:

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

b) Transmission pour cause de mort:

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par décision de l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations, ainsi que la durée de leur mandat.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

À moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 13. Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est réparti entre les associés.

Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés et révocables par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Art. 16. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la ou les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article 12 des statuts, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les comparants ont souscrit les mille deux cent cinquante parts sociales comme suit:

1) Monsieur Roger Pierre JERABEK, prénommé,	650
2) Monsieur Fernand BLUM, prénommé,	<u>600</u>
TOTAL: MILLE DEUX CENT CINQUANTE parts sociales	1250

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué, sans nul préjudice, à la somme de NEUF CENT euros (900.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège de la société est établi à l'adresse suivante: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

2.- Sont nommés gérants de la société, pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Roger Pierre JERABEK, expert-comptable, né le 30 septembre 1964 à Lyon (France), demeurant à F-69006 Lyon, 23, rue Godefroy est nommé gérant technique,

b) Monsieur Fernand BLUM, directeur de sociétés, né le 17 août 1951 à Luxembourg, demeurant à L-7381 Bofferdange, 31, Cité Roger Schmitz, est nommé gérant administratif.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: Roger Pierre JERABEK, Carlo WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 mars 2010. LAC/2010/10959. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 17 mars 2010.

Référence de publication: 2010039181/118.

(100038885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Bolero Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 122.133.

In the year two thousand ten, on the 12th of March.

Before the undersigned Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch sur Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "BOLERO INVESTMENT S.A.", a société anonyme (joint stock company) having its registered office at L-1114 Luxembourg 10 rue Nicolas Adames (Grand-Duchy of Luxembourg), registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 122133, incorporated on November 21, 2006 before Maître Joseph ELVINGER notary residing in Luxembourg, deed published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 76 of January 30th, 2007, (hereafter the "Company").

The General Meeting was presided by Mr Charles DURO, attorney at law, Chairman of the board of directors of the Company, with professional address at 10, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Karine MASTINU, attorney at law, with professional address at 10, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg.

The General Meeting elected as scrutineer Mrs Florence SCHWARTZ, attorney at law, with professional address at 10, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg.

The chairman requested the notary to act that:

I. - The Chairman states that the shareholders have been convened.

II. - The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

III.- The Chairman states that it appears from the attendance list established and certified by the members of the bureau that the total number of the 15.500 shares issued are present or represented at this meeting which is consequently duly constituted and may deliberate and decide upon the items on its agenda, hereinafter reproduced.

IV. - The agenda of the General Meeting was the following:

Agenda

1. Increase of the subscribed share capital by an amount of ninety nine thousand Euro (EUR 99.000,-) so as to raise it from its current amount of thirty one thousand Euro (EUR 31.000,-) to the amount of one hundred thirty thousand Euro (EUR 130.000,-) by the issuance of forty nine thousand and five hundred (49.500) new shares of a par value of two euro (EUR 2,- EUR) per share;

2. Subscription by the company JOINT BULK INVESTORS S.A., a société anonyme (joint stock company) having its registered office at L-1325 Luxembourg 3, rue de la Chapelle (Grand-Duchy of Luxembourg), of the forty nine thousand and five hundred (49.500) new shares and payment by a contribution in cash;

3. Amendment of article 5 of the by-laws so as to reflect the decisions taken;

4. Modification of the calculation of quorum requirements at the meetings of shareholders;

5. Amendment of article 9 of the by-laws by insertion of a new paragraph 5 so as to reflect the foregoing decision;

6. Modification of the composition of the Board of directors in certain circumstances;

7. Amendment of article 10 of the by-laws by insertion of a new paragraph 2 so as to reflect the foregoing decision;

8. Modification of the quorum requirements for the holding of the Board meetings;

9. Amendment of article 11 of the by-laws by insertion of a new paragraph 4 and by amendment of paragraph 5 so as to reflect the foregoing decision;

10. Modification of the representation of the Company;

11. Amendment of article 13 of the by-laws so as to reflect the decisions taken;

12. Miscellaneous.

After approval and deliberation of the foregoing, the General Meeting passed the following resolutions by unanimous decisions:

First resolution

The General Meeting resolved to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of ninety nine thousand Euro (EUR 99.000,-) so as to raise it from its current amount of thirty one thousand Euro (EUR 31.000,-) to the amount of one hundred thirty thousand Euro (EUR 130.000,-) by the issuance of forty nine thousand and five hundred (49.500) new shares, of a par value of two euro (EUR 2,-) per share.

Second resolution

The forty nine thousand and five hundred (49.500) new shares with a par value of two Euro (2,-EUR) each have been subscribed and entirely paid up by the company JOINT BULK INVESTORS S.A., a société anonyme (joint stock company) having its registered office at L-1325 Luxembourg 3, rue de la Chapelle (Grand-Duchy of Luxembourg), by a contribution in cash.

Evidence of such contribution has been given to the undersigned notary by a bank certificate, so that the amount of ninety nine thousand Euro (EUR 99.000,-) is as of now available to the Company.

Said bank certificate, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the sole shareholder, the members of the bureau and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, article 5 of the by-laws has been amended and will now be read as follows:

Art. 5. Share capital. "The subscribed capital is set at one hundred thirty thousand Euro (EUR 130.000,-) consisting of sixty five thousand shares (65.000) of a par value of two (EUR 2, -) per share, entirely paid in.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law redeem its own shares."

Fourth resolution

The general Meeting resolved to modify the calculation of quorum requirements at the meetings of the shareholders in order to consider as present for the calculation of the quorum and majority of the shareholders, the shareholders participating to the meeting of shareholders by means of videoconference or by any other means enabling their identification, insofar as these means satisfy to technical characteristics that guarantee an effective participation to the meeting which deliberations are continuously relayed or broadcasted.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, a new paragraph 5 has been inserted in the article 9 of the by-laws which will now be read as follows:

Art. 9. Other meetings. "Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting.

Are considered as present for the calculation of the quorum and majority of the shareholders, the shareholders participating to the meeting of shareholders by means of videoconference or by any other means enabling their identification, insofar as these means satisfy to technical characteristics that guarantee an effective participation to the meeting which deliberations are continuously relayed or broadcasted.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication."

Sixth resolution

The general Meeting resolved to modify in certain circumstances the composition of the Board of directors in order to include the case in which the Company is constituted by one sole shareholder or the case it is stated at a meeting of shareholders that the Company has only one single shareholder, with the consequence that the composition of the board of directors in these cases may be limited to one sole director until the next shareholders meeting stating that the company has more than one shareholder.

Seventh resolution

As a consequence of the foregoing resolution, a new paragraph 2 has been inserted in article 10 of the by-laws which will now read as follows:

Art. 10. Composition of Board of Directors. "The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least, who need not be shareholders of the Company.

However, in case the Company is constituted by one sole shareholder or in case it is stated at a meeting of shareholders that the Company has only one single shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next shareholders meeting stating that the company has more than one shareholder.

The directors shall be appointed by the shareholders at the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and they shall hold office until their successors are elected. Their reelection is authorized.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy; such decision to be ratified by the next general meeting."

Eighth resolution

The general Meeting resolved to modify the quorum requirements for the holding of Board meetings in order to consider as present for the calculation of the quorum and majority of the directors, the directors participating to the meeting of the board of directors by means of videoconference or by any other means enabling their identification, insofar as these means satisfy to technical characteristics that guarantee an effective participation to the meeting which deliberations are continuously relayed or broadcasted.

It is also decided that the board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. The chairman has a casting vote in case of equal votes.

Ninth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, article 11 of the by-laws has been amended and will now be read as follows:

Art. 11. Board meetings. "The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

Are considered as present for the calculation of the quorum and majority of the directors, the directors participating to the meeting of the board of directors by means of videoconference or by any other means enabling their identification, insofar as these means satisfy to technical characteristics that guarantee an effective participation to the meeting which deliberations are continuously relayed or broadcasted. Meetings held by these means of distant communication are considered as held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. The chairman has a casting vote in case of equal votes.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings."

Tenth resolution

The general Meeting resolved to modify the representation of the Company in order to include the case where the Board of Directors is composed of a sole shareholder who in this case will bound the Company by his single signature.

Eleventh resolution

As a consequence of the foregoing resolution, article 13 of the by-laws will now be read as follows:

Art. 13. Representation. "The Company will be bound by the single signature of the sole director, or in case of Board of directors is composed of three members or more by the joint signature of two directors or the single signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors."

Nothing else being on the agenda, the General Meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same persons and in case of any divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille dix, le douze mars.

Pardevant la soussignée Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch sur Alzette (Grand Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "BOLERO INVESTMENT S.A.", société anonyme ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 10 rue Nicolas Adames (Grand Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la mention B 122133, constituée par acte du 21 novembre 2006 par devant Maître Joseph ELVINGER notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 76 du 30 Janvier 2007, (ci-après "la Société").

L'Assemblée Générale était présidée par Me Charles DURO, avocat, Président du conseil d'administration de la Société, demeurant professionnellement à 10, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire Me Karine MASTINU, avocat, demeurant professionnellement à 10, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg.

L'Assemblée Générale a choisit comme scrutateur Me Florence SCHWARTZ avocat, demeurant professionnellement à 10, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg.

Le président a prié le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires ont été convoqués.

II.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

III.- Il ressort de la liste de présence que le nombre total des 15.500 actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

IV.- L'ordre du jour de l'Assemblée Générale était le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social souscrit à concurrence d'un montant de quatre vingt dix neuf mille euros (EUR 99.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) au montant cent trente mille Euro (EUR 130.000,-) par la création et l'émission de quarante neuf mille cinq cent (49.500) nouvelles actions d'une valeur nominale de deux euros (2,-EUR) par action;

2. Souscription par la société JOINT BULK INVESTORS S.A., société anonyme ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 03 rue de la Chapelle (Grand Duché de Luxembourg), des quarante neuf mille cinq cent (49.500) nouvelles actions et libération par un apport en numéraire;

3. Modification de l'article 5 des statuts afin de refléter les précédentes décisions;

4. Modification du mode de calcul du quorum et de la majorité pour la participation aux assemblées générales des actionnaires;
5. Insertion d'un nouveau paragraphe 5 à l'article 9 des statuts afin de refléter la décision prise ci-dessus;
6. Modification de la composition du Conseil d'administration dans certaines circonstances;
7. Insertion d'un nouveau paragraphe 2 à l'article 10 des statuts afin de refléter la décision prise ci-dessus;
8. Modification des exigences du quorum pour la tenue des réunions du Conseil d'administration;
9. Modification de l'article 11 des statuts par insertion d'un nouveau paragraphe 4 et modification du paragraphe 5 afin de refléter la décision prise ci-dessus;
10. Modification du mode de représentation de la Société;
11. Modification de l'article 13 des statuts afin de refléter la décision prise ci-dessus;
12. Divers.

Après avoir approuvé et délibéré ce qui précède, l'Assemblée Générale a, à l'unanimité, décidé ce qui suit:

Première résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de quatre vingt dix neuf mille euros (EUR 99.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) au montant cent trente mille euros (EUR 130.000,-) par la création et l'émission de quarante neuf mille cinq cents (49.500) nouvelles actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) par action.

Deuxième résolution

Les quarante neuf mille cinq cents (49.500) nouvelles actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune sont souscrites et entièrement libérées par la société JOINT BULK INVESTORS S.A., société anonyme ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 03 rue de la Chapelle (Grand Duché de Luxembourg), par un apport en numéraire.

La preuve de l'apport en numéraire a été donnée au notaire par un certificat de blocage des fonds, de sorte que le montant quatre vingt dix neuf mille euros (EUR 99.000,-) est à présent à la disposition de la Société.

Ledit certificat, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de l'actionnaire unique, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera attaché au présent acte pour être enregistré avec lui.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 5 des statuts a été modifié et a dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Capital social. "Le capital social de la Société est fixé à cent trente mille euros (EUR 130.000,-) représenté par soixante cinq mille (65.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi."

Quatrième résolution

L'Assemblée générale a décidé de modifier le mode de calcul du quorum et de la majorité pour la participation des actionnaires aux assemblées de sorte que seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Cinquième résolution

Suite à la résolution qui précède, un nouveau paragraphe 5 a été inséré à l'article 9 des statuts lequel a dorénavant la teneur suivante:

Art. 9. Autres assemblées. "Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et le conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables."

Sixième résolution

L'Assemblée générale a décidé de modifier la composition du Conseil d'administration dans certaines circonstances de sorte que lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Septième résolution

Suite à la résolution qui précède, un nouveau paragraphe 2 a été inséré à l'article 10 des statuts lequel a dorénavant la teneur suivante:

Art. 10. Composition du Conseil d'Administration. "La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive."

Huitième résolution

L'Assemblée générale a décidé de modifier comme suit les exigences de quorum pour la tenue des réunions du Conseil d'administration de sorte que seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Il est également décidé que le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix.

Neuvième résolution

Suite à la résolution qui précède, un nouveau paragraphe 4 a été inséré à l'article 11 des statuts et le paragraphe 5 a été modifié de sorte que l'article 11 des Statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration

"Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration"

Dixième résolution

L'Assemblée générale décide de modifier le mode de représentation de la Société de manière à prévoir que dans l'hypothèse où la Société a un administrateur unique, la Société sera engagée par sa signature individuelle.

Onzième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 13 des statuts a été modifié et a dorénavant la teneur suivante:

Art. 13. Représentation. "La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et qui parle anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous avec Nous notaire signé le présent acte.

Signé: C. Duro, K. Mastinu, F. Schwartz, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 mars 2010. Relation: EAC/2010/3000. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 16 mars 2010.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2010039187/318.

(100038610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

TIAA Lux 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 122.263.

In the year two thousand and ten, on the eighth day of February.

Before us, Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the original of the present deed,

there appeared:

ND Europe S.à r.l. a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of eight million one hundred sixty-four thousand six hundred twenty-five euro (EUR 8,164,625.-) with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 123.400 (the "Shareholder"),

here represented by Maître Marc LOESCH, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 3rd February 2010,

Said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of TIAA Lux 7 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, of 27 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 115 of 5 February 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122.263 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one million two hundred thirty-nine thousand one hundred euro (EUR 1,239,100.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to one million two hundred fifty-one thousand six hundred euro (EUR 1,251,600.-).

2 To issue twelve thousand three hundred ninety-one (12,391) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares by the sole shareholder and to accept full payment in cash for these new shares.

4 To amend article 8 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one million two hundred thirty-nine thousand one hundred euro (EUR 1,239,100.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to one million two hundred fifty-one thousand six hundred euro (EUR 1,251,600.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue twelve thousand three hundred ninety-one (12,391) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder, represented as above mentioned, the Shareholder declared to subscribe for the twelve thousand three hundred ninety-one (12,391) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) per share and to fully pay in cash for these shares.

The amount of one million two hundred thirty-nine thousand one hundred euro (EUR 1,239,100.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the twelve thousand three hundred ninety-one (12,391) new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend article 8 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said article 8 will from now on read as follows:

Art. 8. "The Company's capital is set at one million two hundred fifty-one thousand six hundred euro (EUR 1,251,600.-), represented by twelve thousand five hundred sixteen (12,516) shares of one hundred euro (EUR 100.-) each"

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huit février.

Par-devant nous Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire des présentes minutes,

a comparu:

ND Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de huit millions cent soixante-quatre mille six cent vingt-cinq euros (EUR 8.164.625,-), ayant son siège social au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 123.400 (l'«Associé»), représenté aux fins des présentes par Maître Marc LOESCH, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 3 février 2010.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de TIAA Lux 7 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12,500.-), dont le siège social est au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de

Luxembourg en date du 27 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 115 du 5 février 2007 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un million deux cent trente-neuf mille cent euros (EUR 1.239.100,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à un million deux cent cinquante et un mille six cents euros (EUR 1.251.600,-).

2 Émission de douze mille trois cent quatre-vingt-onze (12.391) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par l'associé unique à libérer intégralement en espèces.

4 Modification de l'article 8 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million deux cent trente-neuf mille cent euros (EUR 1.239.100,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un million deux cent cinquante et un mille six cents euros (EUR 1.251.600,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre douze mille trois cent quatre-vingt-onze (12.391) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu l'Associé, représenté comme indiqué ci-avant,

l'Associé a déclaré souscrire les douze mille trois cent quatre-vingt-onze (12.391) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par part sociale à libérer intégralement en espèces.

Le montant d'un million deux cent trente-neuf mille cent euros (EUR 1.239.100,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les douze mille trois cent quatre-vingt-onze (12.391) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit article 8 sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 8. «Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante et un mille six cents euros (EUR 1.251.600,-), représenté par douze mille cinq cent seize (12.516) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille euros. Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: M. LOESCH, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 février 2010. Relation: EAC/2010/1669. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010039209/133.

(100038827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

A3W Telecom Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 72.888.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 15 octobre 2009, que:

L'associé unique décide de révoquer Monsieur Jean-Paul ANSEL de ses fonctions de gérant.

L'associé unique décide également de nommer en remplacement, Monsieur Takuo TANIMOTO, demeurant 47, rue de Metz, F-31000 TOULOUSE.

L'associé unique décide de renouveler le mandat de Monsieur Aniel GALLO, aux fonctions de réviseur d'entreprises, à compter de ce jour.

Luxembourg, le 15.03.2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2010039257/17.

(100038815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Madame Ledin et fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 99.350.

—
EXTRAIT

Il résulte de cessions de parts intervenues en date du 22 décembre 2009 que:

- Madame Marie LEDIN a cédé 250 parts sociales qu'elle détenait dans la société MADAME LEDIN ET FILS S. à r.l., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, à LEDIN & SONER HOLDING AB, ayant son siège social à Narvavägen 18, 115 22 Stockholm Suède.

- Monsieur John LEDIN a cédé 125 parts sociales qu'il détenait dans la société MADAME LEDIN ET FILS S. à r.l., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, à LEDIN & SONER HOLDING AB, ayant son siège social à Narvavägen 18, 115 22 Stockholm Suède.

- Monsieur Théo LEDIN a cédé 125 parts sociales qu'il détenait dans la société MADAME LEDIN ET FILS S. à r.l., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, à LEDIN & SONER HOLDING AB, ayant son siège social à Narvavägen 18, 115 22 Stockholm Suède.

Ces cessions de parts ont été notifiées et 22 décembre 2009 conformément à l'article 1690 du Code Civil et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Suite à ces cessions, le capital social de la société MADAME LEDIN ET FILS S. à r.l. est détenu comme suit:

LEDIN & SONER HOLDING AB, ayant son siège social à Narvavägen 18, 115 22 Stockholm Suède: 500 parts

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010039328/24.

(100038457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Cole Bay Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 121.197.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement des associés de la société COLE BAY S.à r.l., tenue en date du 11 mars 2010:

1) Que l'associé unique a constaté et accepté la démission de Monsieur René REMONNAY, de ses fonctions de gérant de la société COLE BAY S.à r.l.;

2) Que l'associé unique a décidé de nommer aux fonctions de gérant de la société COLE BAY S.à r.l. pour une durée illimitée, la société FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING LIMITED, société de droit de Gibraltar, établie et ayant son siège social à Gibro House, 4 Giro's passage, Gibraltar, immatriculée auprès de Registrar of Companies sous le numéro 99467, représentée par Maître Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL, demeurant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

Le 12 mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Référence de publication: 2010039258/20.

(100038832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Cole Bay Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 121.197.

—
Extrait de cession des parts sociales

Il résulte de la convention de cession des parts sociales de la société COLE BAY S.à r.l., conclue en date du 25 janvier 2010:

1) Que Monsieur René REMONNAY, chef d'entreprise, né à Besançon (France), le 11 décembre 1958, demeurant à Sint Maarten (Antilles Néerlandaises), 181, Almond Grove, Cole Bay, a cédé soixante-deux parts sociales de la société COLE BAY S.à r.l. en faveur de FIDUCIE GLOBAL TRADING, une fiducie de droit québécois, demeurant au 94A, rue Laurier Ouest, Montréal, Québec Canada, H2T 2N4, représentée par son fiduciaire, Maître Stéphane SAINTONGE, avocat, résidant au 6, Terrasse Les Hautvillers, Outremont, province de Québec;

2) Que Monsieur René REMONNAY, gérant de la société COLE BAY S.à r.l., a constaté et accepté cette cession au nom de la société COLE BAY S.à r.l.

Le 12 mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Référence de publication: 2010039259/20.

(100038832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Cole Bay Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 121.197.

—
Extrait de cession des parts sociales

Il résulte de la convention de cession des parts sociales de la société COLE BAY S.à r.l., conclue en date du 25 janvier 2010:

1) Que Madame Danielle SOUVROT-REMONNAY, chef d'entreprise, née le 31 août 1960, à Belfort (France), demeurant à Sint Maarten (Antilles Néerlandaises), 181, Almond Grove, Cole Bay, a cédé soixante-deux parts sociales de la société COLE BAY S.à r.l. en faveur de FIDUCIE GLOBAL TRADING, une fiducie de droit québécois, demeurant au 94A, rue Laurier Ouest, Montréal, Québec Canada, H2T 2N4, représentée par son fiduciaire, Maître Stéphane SAINTONGE, avocat, résidant au 6, Terrasse Les Hautvillers, Outremont, province de Québec;

2) Que Monsieur René REMONNAY, gérant de la société COLE BAY S.à r.l., a constaté et accepté cette cession au nom de la société COLE BAY S.à r.l.

Le 12 mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Référence de publication: 2010039260/20.

(100038832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Jada SA, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 81.369.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2010.

Signature

Le liquidateur

Référence de publication: 2010039329/12.

(100038929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Telefin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 86.805.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement à Bertrange le 02 décembre 2009

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LTD, 41, Chalton Street, GB-London NW1 1JD, a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à.r.l., ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Bertrange, le 02 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010039444/14.

(100038419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Mésanges Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9273 Diekirch, 10, op der Schleed.

R.C.S. Luxembourg B 109.046.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 16 mars 2010 à 10.30 heures

L'assemblée générale accepte la démission de Madame Marie-Paul VAN WAELEM de son poste d'administrateur ainsi que la démission de Madame Lydie ZENNERS-MANDERSCHEID de son poste de commissaire aux comptes.

Est nommé au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2012, Mademoiselle Maud ENSCH, née à Bangkok (Thaïlande) le 01.10.1990, demeurant à L-9373 Diekirch, 10, Op der Schleed.

Est nommé comme nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2012, Monsieur Paul ENSCH, né à Ettelbruck (L) le 22.01.1950, demeurant à L-7553 Mersch, 3, rue J.-B. Neuens.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2010039327/18.

(100038914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

DUCATIBIS Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 71.580.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Pour DUCATIBIS HOLDING S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A. / Mutua (Luxembourg) S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010039372/15.

(100038326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Rodberg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 52-54, rue Poincaré.

R.C.S. Luxembourg B 20.724.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010039762/9.

(100039334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Eurodel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 66.203.

—
Le Bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010039377/10.

(100038363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

BNLI Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 76.365.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2010039378/12.

(100038362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Five Roads Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 109.846.

—
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010039379/11.

(100038361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Soldevco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 143.220.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Soldevco S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010039380/12.

(100038359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

e-volution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 90.175.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010039408/15.

(100038573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

G.O. IA - Luxembourg One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.230.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 96.564.

Les comptes consolidés au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010039381/11.

(100038357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Finers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 122.609.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010039395/12.

(100038387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Finpat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 59.929.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010039396/12.

(100038384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Reckitt Benckiser N.V. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 137.315.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées à Amsterdam le 17 mars 2010 que suite à la démission de Madame Paula Fleming de sa fonction de gérante de la succursale, Madame Catherine Dessoy, née le 14.12.1963 à Namur (Belgique), demeurant professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich, a été nommée gérante de la succursale en remplacement de Madame Paula Fleming.

Luxembourg, le 17 mars 2010.

Référence de publication: 2010039422/13.

(100038668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Immo Sud Alliance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 113, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 93.221.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010039410/15.

(100038571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Alusian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 54.016.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010039399/10.

(100038554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Liko Luxembourg International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 82.639.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010039400/10.

(100038551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Sofidecor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 37.580.

Le Bilan au 30 septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
FIDUPAR
10, Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2010039467/14.

(100038465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Liko Luxembourg International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 82.639.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 mars 2010. Signature.

Référence de publication: 2010039401/10.

(100038547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

"Whitehill Capital", Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 91.964.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 mars 2010. Signature.

Référence de publication: 2010039402/10.

(100038544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

New Edifice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4907 Bascharage, 34, rue Theophile Aubart.

R.C.S. Luxembourg B 97.057.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16/03/2010. Signature.

Référence de publication: 2010039405/10.

(100038588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Cardoso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 7, leweschtaass.

R.C.S. Luxembourg B 97.476.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.
"Le Dôme" - Espace Pétrusse
2, Avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2010039411/15.

(100038570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Auto Moto Zone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5813 Fentange, 4, rue Pierre Anen.
R.C.S. Luxembourg B 111.107.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.
"Le Dôme" - Espace Pétrusse
2, Avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2010039412/15.

(100038568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Lux Foods S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 10.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
FIDUPAR
10, Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2010039468/14.

(100038467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Cloumico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 62.508.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010039413/10.

(100038565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Guidline S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 77.204.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010039414/10.

(100038561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Rochelux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 35.011.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
FIDUPAR
10, Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2010039469/14.

(100038470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Jaggard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 45.557.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010039415/10.

(100038560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Amega S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 47.789.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010039416/10.

(100038630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

**Lux-Web S.A., Société Anonyme,
(anc. Lucas-Immo S.A.).**

Siège social: L-3843 Schifflange, 3, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 132.182.

L'an deux mille dix, le quatre mars.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie:

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société LUCAS-IMMO S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-7240 Bereldange, 14, route de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.182, constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 12 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 30 octobre 2007, numéro 2454 (la "Société"), et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre TEL, administrateur, demeurant à L-5751 Frisange, 15, Robert Schuman Strooss, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Christophe MENETREY, administrateur, demeurant à F-21800 Chevigny Saint Sauveur, 10, Allée des Plantes.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Smail MOUHLLI, administrateur, demeurant à F-52200 Peigney, 2, Impasse Bellevue La Liez.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement;

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable;

III. Que la présente Assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Changement de la dénomination sociale de la Société de "LUCAS-IMMO S.A." en "LUX-WEB S.A.", avec modification subséquente de l'article premier des statuts;
2. Transfert du siège social de la Société de son adresse actuelle à L-3843 Schifflange, 3, rue de l'Industrie, avec modification subséquente de l'article trois des statuts;
3. Elargissement de l'objet social de la Société, avec modification subséquente de l'article quatre des statuts;
4. Nomination de deux nouveaux administrateurs;
5. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Pierre TEL et nomination comme administrateur-délégué;
6. Divers.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société de "LUCAS-IMMO S.A." en "LUX-WEB S.A.".

Suite à ce qui précède, l'Assemblée décide de modifier en conséquence l'article premier des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de LUX-WEB S.A.".

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-7240 Bereldange, 14, route de Luxembourg à l'adresse suivante: L-3843 Schifflange, 3, rue de l'Industrie.

Suite à ce qui précède, l'Assemblée décide de modifier en conséquence l'article trois des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Schifflange.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la commune de Schifflange par une décision du conseil d'administration et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration."

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'élargir l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article quatre des statuts de la Société pour lui donner à l'avenir la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière (achat, vente, location, toutes transactions immobilières, gérance d'immeubles (syndic), administration de biens).

Elle a encore pour objet l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la fabrication de tous jeux électroniques, mécaniques et électromécaniques pour enfants et adultes.

La société a, en outre, pour objet l'achat, la vente et la location de distributeurs de confiserie et d'articles intéressant les enfants et les adultes.

Elle a encore pour objet l'achat, la vente, la location et l'exploitation de bornes Internet.

La société a, en outre, pour objet l'organisation et l'exploitation de jeux gratuits sans obligation d'achat, ainsi que l'organisation et l'exploitation de loteries gratuites sans obligation d'achat.

La société a, en outre, pour objet la conception et l'exploitation de sites internet de jeux et de loteries.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, industrielle, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation, l'extension et le développement.

La société a encore pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

Quatrième résolution

En présence d'une pluralité d'actionnaires de la Société, l'Assemblée décide d'augmenter la composition du conseil d'administration de un (1) à trois (3) membres.

L'Assemblée décide de nommer en conséquence deux nouveaux administrateurs de la Société, à savoir:

1.- Monsieur Jean-Christophe MENETREY, administrateur, né le 24 décembre 1967 à Dijon, demeurant à F-21800 Chevigny Saint Sauveur, 10, Allée des Plantes;

2.- Monsieur Smail MOUHLI, administrateur, né le 17 juin 1957 à Saint-Etienne (F), demeurant à F-52200 Peigney, 2, Impasse Bellevue La Liez.

La durée du mandat des deux administrateurs prénommés est fixée à six (6) années et prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2016, à moins qu'une assemblée générale des actionnaires n'en décide autrement.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Monsieur Pierre TEL, administrateur, demeurant à L-5751 Frisange, 15, Robert Schuman Strooss, comme administrateur de la Société.

Est appelé à la fonction d'administrateur-délégué de la Société Monsieur Pierre TEL, prénommé.

La durée du mandat de l'administrateur-délégué prénommé est fixée à six (6) années et prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2016, à moins qu'une assemblée générale des actionnaires n'en décide autrement.

Conformément à l'article 7 des statuts de la Société, la Société se trouve engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux administrateurs dont celle de l'administrateur délégué.

Frais

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille deux cent euros (EUR 1.200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Ehlerange, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signés avec Nous, notaire, le présent acte.
Signé: P. Tel, J-C Menetrey, S. Mouhli, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 8 mars 2010. Relation: RED/2010/300. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 16 mars 2010.

Référence de publication: 2010039430/118.

(100038843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Harwood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 59.785.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 21 décembre 2009

Résolutions

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

- de nommer Monsieur Joseph WINANDY comme Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010039432/13.

(100038386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Liechfield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 59.789.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 21 décembre 2009

Résolutions:

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,
- de nommer Monsieur Joseph WINANDY comme Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010039433/13.

(100038389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Gesfineur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 59.501.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010039453/10.

(100038619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Hansteen Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 151.826.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eighth day of March.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Hansteen Holdings PLC, a company incorporated and existing under the laws of England, having its registered office at 1 Berkeley Street, W1J 8DJ London, United Kingdom of England, Registrar of Companies for England and Wales under registration number 5605371,

duly represented by Simone Baier, Rechtsanwältin, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 26 February 2010 in London.

The said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has requested the notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which it wishes to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a *société à responsabilité limitée* under the name of "Hansteen Luxembourg S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by these articles of association.

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1. The Company's object is to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies").

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.3. The Company may in particular enter into the following transactions:

- act as limited partner in a German limited partnership;
- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg law; it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

3.4. The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.5 In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and Transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), consisting of twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares within the limits set by the Law.

6.6 The Company's shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders.

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 Each shareholder may participate in collective decision irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many vote as he holds or represents shares.

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. Save a higher majority as provided herein, collective decision are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

9.4 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.5 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of

such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

D. Management

Art. 11. Powers of the board of managers.

11.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".

11.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder (s).

11.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

11.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 12. Composition of the board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 13. Election and removal of managers and term of the office.

13.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

13.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

13.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 14. Convening meetings of the board of managers.

14.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

14.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 15. Conduct of meetings of the board of managers.

15.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

15.2 Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

15.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

15.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

15.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

15.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 16. Minutes of meetings of the board of managers.

16.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceeding or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect be the board of managers.

Art. 17. Dealings with third parties. The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by individual signature of any manager and by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation.

E. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 18. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 19. Profits.

19.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

19.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

19.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

19.4 Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 20. Interim dividends - Share premium.

20.1 The board of managers may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

20.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

F. Liquidation

Art. 21. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

G. Governing law

Art. 22. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2010.

2) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

All of the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by Hansteen Holdings PLC, prenamed.

All the shares subscribed are fully paid-up in cash so that the amount of twelve thousand five-hundred euros (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be EUR 1,500.-.

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and considering itself as fully convened, has thereupon passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. The following persons are appointed manager of the Company with immediate effect and for an indefinite period:

- Morgan Lewis Jones, Company Director, born on 5 October 1957, in Newport, Isle of Wight, England, residing professionally in 4 Camden Close, Chislehurst, Kent, BR7 5PH, England;

- Ian Richard Watson, Company Director, born on 24 February 1960, in Coulsden, Surrey, England, residing professionally in Old Dove House, Annables Lane, Harpenden, Hertfordshire, AL5 3PR, England;

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing persons, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le huit mars.

Par-devant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

Hansteen Holdings PLC, une société constituée et existante sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social à 1 Berkeley Street, W1J 8DJ, Londres, Royaume Uni, inscrite au Registrar of Companies of England and Wales sous le numéro d'inscription 5605371,

dûment représentée par Simone Baier, Rechtsanwältin, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres le 26 février 2010.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiquée ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Hansteen Luxembourg S.à r.l." (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet l'acquisition ou la vente ou tout autre acte de disposition, et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées").

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlé par ou est sous le contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire.

Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

3.3. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

- agir en qualité d'associé commanditaire d'une société en commandite de droit allemand;
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme de l'activité bancaire.

3.4. La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

4.5 Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et Transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, dans les limites prévus par la Loi.

6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Registre des associés.

7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et transfert de parts sociales.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4 Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toute autre modification des statuts nécessite l'accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

9.4 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme "associé unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des associés" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'associé unique".

9.5 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 Si la Société compte plus de vingt cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

D. Gestion

Art. 11. Pouvoirs du conseil de gérance.

11.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants. Dans la mesure où le terme "gérant unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil de gérance" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au "gérant unique".

11.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

11.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

11.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 12. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 13. Election et révocation des gérants et terme du mandat.

13.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

13.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

13.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 14. Convocation des réunions du conseil de gérance.

14.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

14.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 15. Conduite des réunions du conseil de gérance.

15.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

15.2 Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

15.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

15.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

15.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

15.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 16. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.1 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Des copies ou extraits de ces procès verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 17. Rapports avec les tiers. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants et par la signature de tout représentant dûment mandaté dans les limites de son mandat.

E. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 18. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1 janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 19. Bénéfices.

19.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

19.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

19.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

19.4 Aux conditions et termes prévus par la loi l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 20. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

20.1 Le conseil de gérance pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

20.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

F. Liquidation

Art. 21. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

G. Loi applicable

Art. 22. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.

2) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Hansteen Holdings PLC, prénommée, a souscrit toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.500.-.

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et se considérant dûment convoquée, a par la suite pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch, L-2086, Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Morgan Lewis Jones, Company Director, né le 5 octobre 1957 à Newport, Isle of Wight, Angleterre, avec adresse professionnel au 4 Camden Close, Chislehurst, Kent, BR7 5PH, Angleterre;

- Ian Richard Watson, Company Director, né le 24 février 1960 à Coulsden, Surrey, Angleterre, avec adresse professionnel à Old Dove House, Annables Lane, Harpenden, Hertfordshire, AL5 3PR, Angleterre;

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante, le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. BAIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mars 2010. Relation: LAC/2010/11119. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Référence de publication: 2010038386/558.

(100037994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

F.M.M.C. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 84, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 135.649.

Assemblée générale extraordinaire du 01/02/2010

L'an deux mille dix, le premier février.

1. Monsieur Marinheiro Da Conceição Carlos Manuel, gérant administratif, né à Quiaios/Figueira da Foz (Portugal), le 23 février 1967, demeurant à L-3655 Kayl, 1, rue Michel Meylender,

associé unique de la société à responsabilité limitée F.M.M.C. S.à.r.l., ayant son siège social à L-4221 Esch-sur-Alzette, 84, rue de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 11 janvier 2008

a constitué une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Démission de la gérante technique:

1. Monsieur Marinheiro Da Conceição Carlos Manuel, gérant administratif, né à Quiaios/Figueira da Foz (Portugal), le 23 février 1967, demeurant à L-3655 Kayl, 1, rue Michel Meylender, associé unique de la société à responsabilité limitée F.M.M.C. S.à.r.l. accepte la démission de la gérante technique. Madame Barbosa De Almeida Estrela Claudia Sofia, ouvrière, née à Casteloes (Portugal), le 13 avril 1983, demeurant à L-4086 Esch-sur-Alzette, 35, boulevard Pierre Dupong

Nomination d'une nouvelle gérante technique:

2. Madame Gomes Salgueiro Monica Sofia, serveuse, née à Braga (Portugal), le 5 mai 1978, demeurant à F-57110 Tressange, 16, rue Bir Hakeim, est nommée gérante technique,

3. La société est engagée en toute circonstance par la signature conjointe des gérants.

Signé: Marinheiro Da Conceicao Carlos Manuel / Barbosa De Almeida Estrela Claudia Sofia / Gomes Salgueiro Monica Sofia.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 01/02/2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010039238/27.

(100038726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

DLR Technologies, Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 136.899.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue en date du 7 septembre 2009:

01 L'intégralité du capital social est représentée.

02 L'assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Luc RENARD de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué.

03 L'Assemblée Générale nomme Monsieur Dominique LECLERCQS, né le 14 octobre 1963 à OUGREE (Belgique) et demeurant à B-4400 FLEMALLE, Chaussée de Ramet n°3 au poste d'administrateur délégué et Madame Muriel BERNARD, née le 22 mai 1965 à LIEGE (Belgique) et demeurant à B-4400 FLEMALLE, Chaussée de Ramet n°3 au poste d'administrateur. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2014.

04 L'Assemblée Générale a confirmé le mandat d'administrateur de Monsieur Dominique LECLERCQS demeurant à B-4400 FLEMALLE, 3, Chaussée de Ramet.

Fait à Mamer, le 7 septembre 2009.

Pour la société DLR TECHNOLOGIES S.A.

Luc RENARD

Administrateur délégué

Référence de publication: 2010039241/22.

(100038729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Gesfinlux S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 59.427.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010039454/10.

(100038614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Déco Plâtre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3934 Mondrange, 14, Op Blach.

R.C.S. Luxembourg B 69.352.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/03/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010039455/10.

(100038609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Florentin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3254 Bettembourg, 166, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 70.214.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/03/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010039456/10.

(100038603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Sarlo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 45.818.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010039461/12.

(100038845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Industrie Nähmaschinen Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 5.621.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INDUSTRIE NÄHMASCHINEN HOLDING
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010039462/12.

(100038841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

SF Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 138.743.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SF TECHNOLOGIES S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010039463/12.

(100038839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Invenergy Wind Europe Hungary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 122.712.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Invenergy Wind Europe Hungary S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010039464/12.

(100038837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Compac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 32.449.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COMPAC S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010039465/12.

(100038835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Star 2000 Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 47.247.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/03/2010.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010039493/13.

(100038408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Weather Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 105.924.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WEATHER INVESTMENTS S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010039466/12.

(100038834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Midwest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.
R.C.S. Luxembourg B 79.677.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010039763/9.

(100039123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Allco Wind Energy (Luxembourg) no 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 134.010.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth day of February.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Allco Wind Energy (Luxembourg) no 6 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.010, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, of November 20, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of December 28, 2007 under number 3013 at page 144600 (the Company). The articles of association of the Company have not been amended since then.

THERE APPEARED:

DIF RE Erneuerbare Energien 3 GmbH, a German private limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) existing under German laws, incorporated pursuant to a notarial deed of the Notary Dr. Thomas Engels, residing in Munich, dated May 20, 2008, with registered seat in Frankfurt am Main, Germany, registered in the Commercial Register of the local court of Frankfurt am Main, under No. HRB 83499 (the Sole Shareholder), hereby represented by Philippe Chenu, Lawyer, with professional address at 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Which power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the capital of the Company.

II. That the Sole Shareholder acknowledges that:

a) Neither an examination of the common draft terms of the cross-border merger by independent experts nor an expert report are required in accordance with article 278 of the Luxembourg Law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended from time to time (the Law), because all shares in the absorbed company are held by the absorbing company.

However, as a matter of precaution the requirement of an examination of the common draft terms of the cross-border merger by independent experts or an expert report is hereby waived in accordance with article 278 of the Law.

b) The right to file a lawsuit against the effectiveness of the consent resolution is waived in accordance with article 278 of the Law.

III. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Acknowledgment that the Company and the Sole Shareholder have initiated a cross-border merger process, whereby it is intended that DIF RE Erneuerbare Energien 3 GmbH absorbs its wholly owned subsidiary Allco Wind Energy (Luxembourg) no 6 S.à r.l., whereby upon its dissolution without liquidation, the Company will transfer to its Sole Shareholder all its assets and liabilities in accordance with article 278 of the Law (the Merger) and approval of the Merger;

2. Acknowledgment of (i) the resolutions taken by the board of managers of the Company on December 7, 2009, (ii) the common terms of merger proposal between the Company and its Sole Shareholder adopted by the board of managers of the Company on December 7, 2009 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of December 11, 2009 under number 2411 at page 115695 (the Merger Proposal) and (iii) the registration of the Merger Proposal with the German Registry on December 11, 2009;

3. Acknowledgment that a period of at least one month has elapsed between the publication of the Merger Proposal and the date hereof;

4. Acknowledgment that the documents listed in article 267 a), b) and c) of the Law and the report of the management provided under article 7 of the directive 2005/56/EC of the European Parliament and of the Council on cross-border mergers of limited liability companies have been made available for inspection by the Sole Shareholder at the registered office of the Company, at least one month before the date hereof;

5. Acknowledgment that (i) from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having been carried out on behalf of DIF RE Erneuerbare Energien 3 GmbH as from July 1, 2009, (ii) the Merger will only be effective, vis-a-vis third parties on the date of registration of the implementation of the Merger with the German Registry (the Effective Date) and (iii) the Company will cease to exist on the Effective Date;

6. Discharge of the managers of the Company for the exercise of their mandates as from the Effective Date;

7. Keeping of the books, records, files and other documents of the Company during the legal period at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg as from the Effective Date; and

8. Empowerment and authorisation of any manager of the Company, acting individually, with full power of substitution, to execute any agreements or documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the Merger.

IV. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and approve the Merger.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge (i) the resolutions taken by the board of managers of the Company on December 7, 2009, (ii) the Merger Proposal and (iii) the registration of the Merger Proposal with the German Registry on December 11, 2009.

40221

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge that a period of at least one month has elapsed between the publication of the Merger Proposal and the date hereof.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge that the documents listed in article 267 (1) a), b) and c) of the Law and the report of the management provided under article 7 of the directive 2005/56/EC of the European Parliament and of the Council on cross-border mergers of limited liability companies (as listed in article 267 (1) d) of the Law) have been made available for inspection by the Sole Shareholder at the registered office of the Company, at least one month before the date hereof.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge (i) that, from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having been carried out on behalf of DIF RE Erneuerbare Energien 3 GmbH as from July 1, 2009, (ii) that the Merger will only be effective, vis-a-vis third parties on the date of registration of the implementation of the Merger with the German Registry (the Effective Date) and (iii) that the Company will cease to exist on the Effective Date.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to grant the managers of the Company full discharge for the exercise of their mandates as from the Effective Date.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves that the books, records, files and other documents of the Company shall be kept during the legal period at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg as from the Effective Date.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to empower and authorise Empowerment and authorisation of any manager of the Company, acting individually, with full power of substitution, to execute any agreements or documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the Merger.

Statement

The undersigned notary states in accordance with article 271 (2) of the Law having verified and certifies the existence and legality of all the acts and formalities incumbent upon the Company and of the Merger Proposal.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, such person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Allco Wind Energy (Luxembourg) no 6 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée et gouvernée par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.010, constituée suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster, du 20 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 28 décembre 2007 sous le numéro 3013 à la page 144600 (la Société). Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

A COMPARU:

DIF RE Erneuerbare Energien 3 GmbH, une société à responsabilité limitée de droit allemand (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) existant selon le droit allemand, constituée suivant un acte du Notaire Dr. Thomas Engels, résidant à Munich, daté du 20 mai 2008, ayant son siège social à Frankfurt am Main, Allemagne, immatriculée au Registre du

Commerce de la court locale de Frankfurt am Main, sous No. HRB 83499 (l'Associé Unique), ici représenté par Philippe Chenu, avocat, ayant son adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les actions dans le capital social de la Société.

II. Que l'Associé Unique reconnaît que:

a) Un examen du projet de fusion transfrontalière par des experts indépendants et un rapport d'expert ne sont pas requis selon l'article 278 de la Loi luxembourgeoise sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée de temps en temps (la Loi), car toutes les parts sociales de la société absorbée sont détenues par la société absorbante.

Cependant, par précaution la condition d'obtention de l'examen du projet de fusion transfrontalière par des experts indépendants ou du rapport d'expert est ici abandonnée selon l'article 278 de la Loi.

b) Il est renoncé au droit d'exercer des poursuites à l'encontre du consentement de la décision selon l'article 278 de la Loi.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est comme suit:

1. Prise d'acte que la Société et l'Associé Unique ont initié une fusion transfrontalière, où il est prévu que DIF RE Erneuerbare Energien 3 GmbH absorbe la filiale qu'il détient entièrement, Allco Wind Energy (Luxembourg) no 6 S.à r.l., par suite de sa dissolution sans liquidation, que la Société cédera à son Associé Unique tous ses actifs et passifs selon l'article 278 de la Loi (la Fusion) et approbation de la Fusion;

2. Prise d'acte (i) des décisions prises par le conseil de gérance de la Société le 7 décembre 2009, (ii) des termes communs du projet de fusion entre la Société et son Associé Unique adoptés par le conseil de gérance de la Société le 7 décembre 2009 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 décembre 2009 sous le numéro 2411 à la page 115695 (le Projet de Fusion) et (iii) de l'enregistrement du Projet de Fusion au Registre allemand le 11 décembre;

3. Prise d'acte qu'une période d'au moins un mois s'est écoulée entre la publication du Projet de Fusion et la présente date;

4. Prise d'acte que les documents listés à l'article 267 a), b) et c) de la Loi et le rapport des organes sociaux prévu à l'article 7 de la directive 2005/56/CE du Parlement Européen et du Conseil sur les fusions transfrontalières des sociétés de capitaux ont été mis à la disposition de l'Associé Unique au siège social de la Société, au moins un mois avant la présente date;

5. Prise d'acte (i) que, d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme ayant été réalisées au nom de DIF RE Erneuerbare Energien 3 GmbH à partir du 1 juillet 2009, (ii) que la Fusion ne sera effective, vis-à-vis des tiers, qu'à la date d'enregistrement de la mise en oeuvre de la Fusion au Registre allemand (la Date Effective) et (iii) que la Société cesse d'exister à la Date Effective;

6. Quitus des gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats à partir de la Date Effective;

7. Maintien des livres, registres, dossiers et autres documents de la Société pendant la période légale au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à compter de la Date Effective; et

8. Pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société, agissant individuellement, avec total pouvoir de substitution, d'exécuter tout contrat ou document et d'accomplir toute action et formalité nécessaire, appropriée, requise ou désirable en relation avec la Fusion.

IV. Que l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte et d'approuver la Fusion.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte (i) des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société le 7 décembre 2009, (ii) du Projet de Fusion et (iii) de l'enregistrement du Projet de Fusion au Registre allemand le 11 décembre 2009.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte qu'une période d'au moins un mois s'est écoulée entre la publication du Projet de Fusion et la présente date.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte que les documents listés à l'article 267 (1) a), b) et c) de la Loi et le rapport des organes sociaux prévu à l'article 7 de la directive 2005/56/CE du Parlement Européen et du Conseil sur les fusions

transfrontalières des sociétés de capitaux (tel que listé à l'article 267 (1) d) de la Loi) ont été mis à la disposition de l'Associé Unique au siège social de la Société, au moins un mois avant la présente date.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte que (i) que, d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme ayant été réalisées au nom de DIF RE Erneuerbare Energien 3 GmbH à partir du 1 juillet 2009, (ii) que la Fusion ne sera effective, vis-à-vis des tiers, qu'à la date d'enregistrement de la mise en oeuvre de la Fusion au Registre allemand (la Date Effective) et (iii) que la Société cesse d'exister à la Date Effective;

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de donner quitus aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats à compter de la Date Effective.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de maintenir les livres, registres, dossiers et autres documents de la Société pendant la période légale au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à compter de la Date Effective.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société, agissant individuellement, avec total pouvoir de substitution, d'exécuter tout contrat ou document et d'accomplir toute action et formalité nécessaire, appropriée, requise ou désirable en relation avec la Fusion.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare selon l'article 271 (2) de la Loi avoir vérifié et certifié l'existence et la légalité de tous les actes et formalités incombant à la Société et au Projet de Fusion.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges de toute sorte, qui incombent à la Société du fait du présent acte, s'élèvent à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec nous le notaire le présent acte original.

Signé: P. Chenu et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 février 2010. LAC/2010/8643. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010040171/212.

(100039780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Rochelux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 35.011.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUPAR

10, Boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2010039470/14.

(100038472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Modaven & Co SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 128.981.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Modaven & Co SCA du 26 février 2010 que:

1) Monsieur David Cowling et Cinven Luxembourg S.à r.l. ont démissionné du conseil de surveillance avec effet immédiat.

2) Monsieur David Konings, né le 26 avril 1977 à Liège, ayant comme adresse professionnelle 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, ayant comme fonction employé privé, et

Madame Lorraine London, née le 6 août 1965 à Doncaster, United Kingdom, ayant comme adresse professionnelle Warwick Court Paternoster Square, GB-EC4M7AG London, Royaume-Uni, ayant comme fonction directeur,

ont été nommés membres du conseil de surveillance avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010039245/20.

(100038783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Even Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.113.100,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 115.994.

—
Les soussignés.

Mme Bénédicte Herlinvaux, Gérante de Classe A

Mr David Barker, Gérant de Classe A

Mme Danièle Arendt-Michels, Gérante de Classe A

Mr Timothy Curt, Gérant de Classe B

Mme Tara O'Neill, Gérante de Classe B

Mme Ute Bräuer, Gérante de Classe B

représentant l'intégralité du conseil de gérance de la Société sus-désignée,

notifient par la présente au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg de prendre acte que:

1. la dénomination de l'Associé «Dutch Cable General Partner Limited Partnership» doit dorénavant être lue «Dutch Cable Limited Partnership»

2. la dénomination de l'Associé «Strategic Co-Investment Partners, L.P.» doit dorénavant être lue «Strategic Co-Investment Partners, L.P.»

et de procéder, concomitamment à cette notification, à la modification du registre de la Société.

Fait à Luxembourg, le 15 mars 2010.

Bénédicte Herlinvaux.

Référence de publication: 2010039246/23.

(100038788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.
